Règles relatives à l'adhésion à l'association Athlé 632, à ses clubs associés de Cugnaux, Fonsorbes/Saint-Lys, Plaisance du Touch et Tournefeuille et sa section handisport athlétisme.

En adhérant au club d'Athlétisme Athlé 632 et ses clubs associés, vous acceptez les règles présentées dans ce document ainsi que les statuts et règlements intérieurs de notre association.

Informations sur Athlé 632

Notre structure

Athlé 632 et ses clubs associés sont des associations gérées par des bénévoles. Elles ne peuvent fonctionner efficacement sans la participation active de tous leurs adhérents sans exception.

Entraînements

Les horaires des entraînements doivent être respectés par les athlètes.

Toute absence doit être justifiée auprès des entraîneurs par un adulte. Les parents doivent amener leurs enfants et les reprendre auprès des entraîneurs en fin de séance.

L'utilisation des téléphones portables est interdite pendant les entraînements.

L'association n'est pas responsable des athlètes en dehors des lieux et des heures d'entraînement.

Déplacements

Les parents des jeunes athlètes doivent accompagner leurs enfants aux compétitions. Un empêchement de leur part doit être systématiquement signalé à l'entraîneur.

La licence

Les athlètes sont déclarés auprès de la Fédération Française d'Athlétisme qui adresse la licence par message électronique (message émis depuis l'adresse <u>e-licence@athlé.fr</u>). Cette licence doit être validée lors de sa réception par chaque adhérent pour confirmer l'assurance qui lui est associée.

Les athlètes doivent imprimer cette licence et l'avoir sur eux, ainsi qu'une pièce d'identité et le maillot du club lors des compétitions.

Inscriptions au club

Les inscriptions se font en ligne depuis le site Internet du club.

Une inscription n'est définitive qu'après validation par le club et réception de la licence FFA ou FFH.

Une inscription prise n'est pas remboursable en cours d'année.

Familles

Lorsque plusieurs membres d'une même famille s'inscrivent au club, ils bénéficient d'une réduction de 12 € pour chaque personne inscrite en utilisant le formulaire « Famille ».

La carte jeune n'est pas acceptée par le club.

Aide éventuelle de votre Comité d'Entreprise

Lorsqu'un C.E. participe au paiement de la licence, la part C.E. est remboursée après réception du versement par le club.

Équipements vestimentaires

Maillots pour les compétitions

• Un T-shirt sera distribué en début de saison aux athlètes des catégories Baby, École d'Athlétisme et Poussins.

Cugnaux - Fonsorbes - Plaisance - Saint-Lys - Tournefeuille



 Athlètes des catégories Benjamin et plus : le maillot du club est obligatoire pour participer aux compétitions. Les maillots se commandent de manière séparée de l'inscription à l'adresse suivante :

https://www.helloasso.com/associations/athle-632/evenements/maillot-du-club

Boutique d'Athlé 632

Le club Athlé 632 propose une gamme d'équipements supplémentaires marqués avec le logo du club.

Ces équipements peuvent être commandés sur notre e-boutique : https://boutique.osports.fr/athle-632/commande

Les organisations du club

Chaque adhérent doit aider à l'organisation d'au moins une des épreuves ci-dessous, de préférence lors du « 10Km & Semi-Marathon de Tournefeuille » qui a lieu chaque année en automne.

10 Km & Semi-Marathon de Tournefeuille

Dimanche 23 octobre 2022 Athlé 632 organisera cette course sur route qui comprend un 10 Km et un semi-marathon.

NordicA'632

Evènement de marche nordique, marche libre et course nature organisé sur la commune de Fonsorbes au printemps.

Meetings

Athlé 632 organise des meetings pour les différentes catégories d'athlètes. Les autres organisations du club (compétitions sur piste, festivités diverses...) seront communiquées en cours de saison.

Début des entraînements

Les entraînements reprendront à partir du mercredi 7 septembre 2022.

Lieux et horaires des entraînements

Ces informations sont données à titre indicatif et pourront évoluer en fonction de la disponibilité des entraîneurs et des installations.

| Athlètes de Plaisance / La Salvetat Saint Gilles | | |
|--|--|--|
| Piste du collège Jules Verne ou gymnase attenant | | |
| Baby | Samedi de 9h à 9h45 | |
| Eveil athlétique | Samedi de 10h à 11h15 | |
| Poussin(e)s | Mercredi de 14h45 à 16h15 | |
| Benjamin(e)s 1ère et 2ème année | Mardi et Jeudi de 18h00 à 19h45 | |
| | Mercredi de 16h30 à 18h15 | |
| Minimes Stade de Quéfets | Vendredi de 18h15 à 20h00 | |
| | Autres séances selon niveau et spécialités | |

| Athlètes de la zone de Fonsorbes / Saint Lys / Fontenilles | | |
|--|---|--|
| Stade du Lycée Clémence Royer de Fonsorbes | | |
| Eveil athlétique et Poussin(e)s | Lundi de 17h30 à 19h00 ou Mercredi de 15h30 à 17h00 | |
| Benjamines benjamins | Lundi de 17h30 à 19h15 et Mercredi de 17h à 18h30 | |
| Minimes, Cadets, juniors, séniors | Lundi de 19h00 à 20h30, Mercredi de 17h00 à 18h30 et Samedi 14h00 à 15h30 (hors week-end de compétition) | |





| Athlètes de Cugnaux / Villeneuve Tolosane Piste d'Athlétisme située derrière le gymnase Michel Jazy | | |
|--|--|--|
| Eveil athlétique | Mercredi de 17h00 à 18h30 | |
| Poussin(e)s | Samedi de 9h00 à 10h30 | |
| Benjamins | Mardi de 18h30 à 20h00 et jeudi de 18h30 à 20h00 | |
| Minimes | Mardi de 18h30 à 20h00, mercredi de 15h30 à 17h15 et | |
| Willings | samedi de 10h30 à 12h00 (sous réserve de confirmation) | |
| Cadets | Mardi de 18h30 à 20h00, mercredi de 17h30 à 19h30 et | |
| Cadels | samedi de 10h30 à 12h00 (sous réserve de confirmation) | |

| Athlètes de la zone de Tournefeuille Piste du collège Labitrie ou stade de Quéfets (Lycée Françoise) | | | |
|---|--|--|--|
| Baby Athlé : Gymnase Labitrie | Enfants nés en 2017 : Samedi de 9h45 à 10h30 Enfants nés en 2016 : Samedi de 9h45 à 10h30 | | |
| Eveil athlétique (2014-15) Stade Labitrie | Mercredi de 14h30 à 16h00 – Groupe 1 Mercredi de 16h15 à 17h45 –Groupes 2 | | |
| Poussin(e)s (2012-13) Stade Labitrie | Mercredi de 14h30 à 16h15 – Groupes 1 Samedi de 10h45 à 12h30 – Groupes 2 | | |
| Benjamin(e)s (2010-11) Stade de Quéfets | Lundi de 18h à 19h45 - Mercredi 16h30 à18h15 | | |
| Minimes (2008-09) Stade de Quéfets | Mercredi de 16h30 à 18h15 Vendredi de 18h15 à 20h00 Autres séances selon niveau et spécialités | | |
| Sprints, Sauts, Lancers groupe « Compétitions » Athlètes nés en 2007 et avant Stade de Quéfets | Lundi au vendredi de 17h00 à 20h30 selon niveau et spécialités. Samedi de 10h30 à 12h selon niveau et spécialités. | | |
| Groupe « Entraînement » (sans compétition) Athlètes nés en 2007 et avant Stade Labitrie | Mercredi de 18h00 à 19h30 | | |

| Athlètes de toutes les communes : Athlètes nés en 2006 et avant | | |
|--|---|--|
| Athlé Fit | Lundi de 12h30 à 13h30 (stade de Quéfets à Tournefeuille Samedi de 11h15 à 12h30 (Piste du collège Jules Verne à Plaisance du Touch | |
| Demi-fond et Cross | Mercredi (Quéfets) de 18h30 à 20h15 Jeudi (Quéfets) de 18h30 à 20h15 Samedi (Quéfets ou La Ramée selon période) de 10h30 à 12h30 | |
| Course sur route, Cross et Trail | Mardi de 18h30 à 20h00 à Quéfets Jeudi de 18h30 à 20h00 à Quéfets ou La Ramée ou côtes | |
| Marche athlétique : Quéfets | Mardi et vendredi de 18h30 à 20h00 | |
| Athlé Santé (lieux divers : Labitrie, La Ramée, Quéfets) | Lundi de 9h à 10h30 et de 12h30 à 13h30 Mardi de 18h45 à 20h15 Mercredi de 12h30 à 13h30 Vendredi de 11h à 12h Programme soumis à modification | |
| Marche Nordique (lieux divers : Bouconne, La Ramée, Bidot, Tournefeuille,). | Lundi de 15h à 16h30 Mardi de 8h30 à 11h30 Mercredi de 9h à 11h et de 19h à 20h45 Jeudi de 8h30 à 11h Vendredi de 9h à 10h30 Samedi de 9h15 à 11h Programme soumis à modification | |



Section HandiSport Athlé 632

Section handisport toutes communes

Les horaires d'accueil sont à définir avec les entraîneurs. Ils dépendent du niveau de l'athlète, de son âge et des capacités d'accueil.

La section s'adresse aux personnes en situation de handicap physique ou sensoriel, quel que soit leur âge.

Objectifs:

- Rendre la pratique de l'athlétisme accessible à tous.
- Sensibiliser les pratiquants de l'athlétisme aux handicaps, notamment les plus jeunes.
- Intégrer certaines personnes en situation de handicap au sein des groupes d'entrainement classiques

Inscriptions à la section HandiSport : un formulaire d'adhésion sera adressé aux personnes intéressées qui en feront la demande via le formulaire de contact de notre site https://www.athle-632.fr/

Engagements souscrits à la signature de l'inscription

Les parents ou le représentant légal de l'athlète mineur :

Autorisent la réalisation de prélèvements nécessitant une technique invasive sur l'athlète, notamment, un prélèvement de sang, dans le cadre de la lutte contre le dopage et autorisent son hospitalisation en cas de nécessité médicale.

Les parents ou le représentant légal de l'athlète mineur ou l'athlète majeur :

- **Droit à l'image** Autorisent le Club à utiliser l'image de l'athlète sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.
- Communication des données Sont informés du fait que des données à caractère personnel concernant l'athlète seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA et acceptent leur transmission. Ces données seront stockées sur le site SI-FFA et pourront être publiées sur le site Internet de la FFA (fiche athlète). Ils sont informés de leur droit d'accès, de communication et de rectification en cas d'inexactitude avérée sur les données concernant l'athlète, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. À cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@athle.fr . Ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Assurances

Athlé 632 a souscrit:

- à l'assurance Responsabilité Civile (RC) proposée par la FFA garantissant a responsabilité du club et du licencié (inclus dans le coût de la licence).
- une assurance individuelle accident de base et assistance, proposée par la FFA, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'athlétisme (inclus dans le coût de la licence).

L'adhérent déclare accepter l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée.



L'athlète déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (options 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site https://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=2907 et déclare les accepter.

Catégories pour la saison 2022-2023

| Année de naissance | Catégorie | Code Catégorie |
|--------------------|------------------|-------------------|
| 2016 – 2017 | Baby | ВВ |
| 2014 – 2015 | Eveil athlétique | EA |
| 2012 – 2013 | Poussins | PO |
| 2010 – 2011 | Benjamins | BE |
| 2008 – 2009 | Minimes | MI |
| 2006 – 2007 | Cadets | CA |
| 2004 – 2005 | Juniors | JU |
| 2001 – 2003 | Espoirs | ES |
| 1989 à 2000 | Seniors | SE |
| 1988 et avant | Masters | MA |

Tarif des adhésions

| Cotisation découverte | Tarifs 2022 | Famille |
|--|-------------|---------|
| Baby Athlé | 250 € | 238 € |
| Eveil athlétique | 205 € | 193 € |
| Poussins | 205 € | 193 € |
| Cotisation compétition | | |
| Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, Masters | 180 € | 168€ |
| Cotisation Loisir Running et Santé | | |
| Running, Trail (hors compétitions FFA officielles) | 145€ | 133 € |
| Athlé Fit | 180€ | 168€ |
| Athlé Santé et Marche Nordique : | | |
| - 1 séance par semaine | 180 € | 168€ |
| - 2 séances et plus par semaine | 220€ | 208€ |
| Handisport | | |
| Cotisation handisport (FFH) seule | 80 € | 68 € |
| Cotisation couplée FFH + FFA | 180€ | 168€ |